Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le

ID: 064-216403055-20250113-13012025_3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAHONTAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris au Conseil en part à la Municipal exercice Délibération

Séance du 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice LALANNE**, **Maire**.

Présents: BONNAN Christian, TISSIER Fabienne, DARDERES Paul, URRUTIBEHETY Baptiste, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, GAUYACQ Jean-Paul

Excusés: DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique, CHIRIAUX Allisson, SARREMIA Carine,

DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

13012025-3 Convention pour les interventions du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement hors abonnement

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du centre bourg.

A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion locale la réalisation d'une assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes au service,

DECIDE de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation de l'aménagement du centre bourg conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Pour expédition certifiée conforme Fait et affiché à LAHONTAN le 13 janvier 2025

